



RECTIFICATIF DE LA DECISION **N° 007/FCF/PR/26**

**Portant convocation de l'Assemblée Générale
Extraordinaire de la FECOFOOT**

LE PRESIDENT :

- **Vu** les Statuts de la Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) ;
- **Vu** le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective de la FECOFOOT du 2 septembre 2022 ;
- **Vu** la correspondance de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), en date du 17 juillet 2026, relative à la situation de la Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) ;
- **Vu** les conclusions de la réunion du Comité Exécutif de la FECOFOOT du 20 juillet 2026 ;
- **Vu** l'urgence et la nécessité ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Congolaise de Football est formellement convoquée pour le jeudi 30 juillet 2026 à 10 heures à Brazzaville.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature./-

Fait à Brazzaville, le 23 juillet 2026

P.I. le 1^{er} Vice-président

Henri ENDZANGA



Fondée en 1962



FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2026

1. Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale avec les présents Statuts ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Allocution du 1^{er} Vice-Président ;
4. Nomination des Membres chargés de contrôler le procès-verbal ;
5. Désignation des scrutateurs ;
6. Mise en conformité et confirmation des commissions électorales ;

Fait à Brazzaville le 23 juillet 2026



LE SECRETARIAT GENERAL

Fondée en 1962

Enregistrée sous le N°036/94/MEMICSDDRRP/DGAT/DOR /SAG

Siège Social : 2, Rue de la Libération de Paris – Poto-poto 2 Brazzaville BP : 11 Tél : 066668487

E-mail : fecofoot@yahoo.fr